

De la séance ordinaire du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec tenue, le 16 juin 2022, à 11 h 40, au 1130, route de l'Église, à Québec.

Sont présents :

- M. Bruno Marchand, maire de la Ville de Québec, président
- M. Gilles Lehouillier, maire de la Ville de Lévis, vice-président
- M. Pierre-Luc Lachance, conseiller à la Ville de Québec

Sont également présents :

- Mme Myriam Poulin, directrice des affaires corporatives et juridiques, secrétaire corporative
- Mme Caroline Brodeur, directrice générale et trésorière
- M. Antoine Verville, directeur de l'aménagement du territoire, du transport et de la mobilité durable (*à titre d'invité*)

Sont absents :

- Mme Marie-Josée Asselin, conseillère à la Ville de Québec
- M. Pierre Lefrançois, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré

Le président ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

#### Adoption de l'ordre du jour

##### **Résolution n° E-2022-54**

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- Report du point 4DG) 1 - Ressources humaines – Gestion de la performance
- Ajout du point 4DG) 4 – Recommandation de nomination au conseil d'administration du Musée de la civilisation
- Ajout du point 4DG) 5 – Ressources humaines
- Ajout du point 4DS) 1 – Entente de soutien financier 2022-2025 avec la Fondation Lucie et André Chagnon

Adoptée à l'unanimité

#### Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 mai 2022

##### **Résolution n° E-2022-55**

- Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 mai 2022.

Adoptée à l'unanimité

#### Ressources humaines – Embauche d'une technicienne juridique (poste régulier)

##### **Résolution n° E-2022-56**

- Procéder à l'embauche de Mme Vicky Perry à titre de technicienne juridique. Sous la supervision de la directrice des affaires corporatives et juridiques, elle occupera un poste régulier à temps plein (35 heures/semaine). L'employée sera soumise à une période de probation de six (6) mois. L'entrée en fonction est prévue pour le début du mois d'août, selon une date à convenir.
- Accorder à Mme Perry un salaire correspondant à l'échelle salariale (2022) du personnel technique de classe 5 (51 042 \$ à 75 538 \$) ainsi que les avantages sociaux applicables à ce statut d'emploi.

Référence : Rapport décisionnel du 16 juin 2022  
Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

Ressources humaines – Embauche d'une conseillère en gestion des matières résiduelles (poste contractuel 18 mois)

**Résolution n° E-2022-57**

- Procéder à l'embauche de Mme Monica Breton à titre de conseillère en gestion des matières résiduelles. Sous la supervision du directeur de l'environnement, elle occupera un poste contractuel de 18 mois à temps plein (35 heures/semaine). L'employée sera soumise à une période de probation de six (6) mois. L'entrée en fonction est prévue pour la fin du mois de juin, selon une date à convenir.
- Accorder à Mme Monica Breton un salaire correspondant à l'échelle salariale (2022) du personnel professionnel de classe 4 (59 947 \$ à 103 809 \$) ainsi que les avantages sociaux applicables à ce statut d'emploi.

Référence : Rapport décisionnel du 16 juin 2022  
Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

Recommandation de nomination au conseil d'administration du Musée de la civilisation

**Résolution n° E-2022-58**

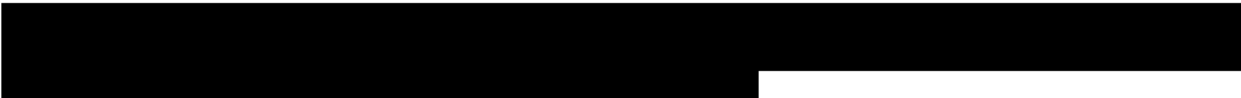
- Recommander à la ministre de la Culture et des Communications la nomination de M. Jacques Reeves pour siéger au conseil d'administration du Musée de la civilisation.

Référence : Rapport décisionnel du 16 juin 2022  
Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

Ressources humaines

**Résolution n° E-2022-59**

- 

Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

Évaluation d'impact sur la santé du Plan métropolitain d'aménagement et de développement révisé (PMADR) – Autorisation de signature

**Résolution n° E-2022-60**

- Autoriser la directrice générale et trésorière de la Communauté métropolitaine de Québec, à signer une convention de recherche à intervenir avec l'Université Laval pour la réalisation d'une Évaluation d'impact sur la santé du Plan métropolitain d'aménagement et de développement révisé (PMADR) pour un montant de 46 000 \$ (taxes incluses).

Référence : Rapport décisionnel du 16 juin 2022  
Certificat trésorerie : CT-2022-17  
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Avis sur le projet de règlement adopté par la résolution numéro CR 140-05-2022 de la MRC de Portneuf modifiant le schéma d'aménagement (agrandissement d'une affectation industrielle)

### **Résolution n° E-2022-61**

- Informer la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) :
  - Que la Communauté métropolitaine de Québec est d'avis que les modifications proposées au projet de règlement adopté par la résolution numéro CR 140-05-2022 de la MRC de Portneuf intitulé « Projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf visant à agrandir l'aire à vocation particulière déterminée à l'endroit du site industriel de Sable Marco inc. » ne portent atteinte à aucune des stratégies du Plan métropolitain d'aménagement et de développement;
  - Que le présent avis vaudra également pour le règlement final à être éventuellement adopté par la MRC de Portneuf dans la mesure où celui-ci porte sur des objets similaires.
- Transmettre à la ministre du MAMH copie du présent rapport décisionnel et des annexes l'accompagnant.

Référence : Rapport décisionnel du 16 juin 2022  
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Zones inondables – Réflexion sur le développement d'un partenariat pour la mobilité latérale des chenaux

### **Résolution n° E-2022-62**

- Autoriser la direction générale de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) à mener une réflexion avec le Centre d'enseignement et de recherche en foresterie de Sainte-Foy (CERFO) afin de considérer la pertinence de procéder à un partenariat sous forme d'une demande de subvention de recherche et développement appliquée du Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie du Canada ou à tout autre bailleur de fonds équivalent, en s'assurant de respecter les conditions suivantes :
  - respect du calendrier de travail et des échéanciers de la CMQuébec, établis en vertu de la Convention;
  - implication financière du CERFO et de la CMQuébec;
  - transfert de connaissances, de données et de codes développés à la CMQuébec;
  - partage de la propriété intellectuelle sur les outils et les publications développés.

Référence : Rapport décisionnel du 16 juin 2022  
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Projet *Vulnérabilités et potentiels d'adaptabilité de la CMQuébec aux conséquences des changements climatiques* – Octroi de contrat

**Résolution n° E-2022-63**

- Octroyer à la firme AECOM le contrat pour la production d'un diagnostic territorial sur les vulnérabilités et les risques climatiques dans le cadre du projet *Vulnérabilités et potentiels d'adaptabilité du territoire de la CMQuébec aux conséquences des changements climatiques*, au montant de 86 440,50 \$ (taxes incluses), le tout conformément à la proposition technique et l'offre financière, datées de mai 2022, ainsi que la recommandation du comité de sélection.

Référence : Rapport décisionnel du 16 juin 2022  
Certificat trésorerie : CT-2022-18  
Responsable : Environnement

Adoptée à l'unanimité

Programme d'éducation relative à l'environnement 2022-2024 – Appel d'offres pour la réalisation des actions n° 2, 7 et 8

**Résolution n° E-2022-64**

- Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'éducation relative à l'environnement 2022-2024 de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), autoriser la secrétaire corporative de la CMQuébec à procéder à deux appels d'offres sur invitation pour la sélection d'organismes ayant pour mandats :
  1. L'élaboration et l'animation d'ateliers éducatifs dans les écoles sur les coûts associés à la consommation de l'eau potable et les gestes à poser pour la réduire.
  2. L'élaboration et l'animation d'ateliers éducatifs sur la hiérarchie des 3RV-E et l'importance de la qualité du tri et visites des différentes installations de traitement des matières résiduelles pour les écoles primaires et secondaires.
- Autoriser la secrétaire corporative de la CMQuébec à procéder à l'ouverture des soumissions.

Référence : Rapport décisionnel du 16 juin 2022  
Responsable : Environnement

Adoptée à l'unanimité

Programme d'éducation relative à l'environnement 2022-2024 - Octroi d'un contrat pour la réalisation des actions n° 11 et 12

**Résolution n° E-2022-65**

- Dans le cadre du Programme d'éducation relative à l'environnement 2022-2024 de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), accorder un contrat de gré à gré à Accès transports viables pour un atelier pédagogique portant sur les coûts financiers et les impacts environnementaux des différents modes de transport et la réduction des émissions de gaz à effet de serre, ainsi que sur les changements climatiques, au montant de 30 000 \$ (aucune taxe applicable), le tout en conformité avec l'offre de services datée du 3 juin 2022.
- Autoriser la directrice générale et trésorière de la CMQuébec à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 16 juin 2022  
Certificat trésorerie : CT-2022-19  
Responsable : Environnement

Adoptée à l'unanimité

### Intégration tarifaire sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec

#### **Résolution n° E-2022-66**

- Autoriser la direction générale de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) à poursuivre les démarches en vue de convenir d'une entente de partenariat avec le ministère des Transports du Québec (MTQ) afin d'actualiser et bonifier le plan d'affaires sur l'intégration tarifaire sur le territoire de la CMQuébec (Plan d'affaires).
- Autoriser la direction générale à réserver un montant maximal de trente-cinq mille dollars (35 000 \$), équivalent à un maximum de 25 % du budget total estimé pour l'actualisation et bonification du Plan d'affaires, sous condition que le MTQ contribue pour l'équivalent de 75 % de la valeur totale du projet.
- Autoriser la direction générale de la CMQuébec à mettre en place un groupe de travail sur l'intégration tarifaire sur le territoire de la CMQuébec, composé principalement de représentants du MTQ, du Réseau de transport de la Capitale, de la Société de transport de Lévis, du Transport collectif de La Jacques-Cartier et de PLUMobile (pour les MRC de La Côte-de-Beaupré et de L'Île-D'Orléans).

Référence : Rapport décisionnel du 16 juin 2022  
Certificat trésorerie : CT-2022-20  
Responsable : Transport et mobilité durable

Adoptée à l'unanimité

### Entente de soutien financier 2022-2025 avec la Fondation Lucie et André Chagnon

#### **Résolution n° E-2022-67**

- Les membres présents discutent de ce point.

Responsable : Développement social

Adoptée à l'unanimité

### Bordereau de dépenses

#### **Résolution n° E-2022-68**

Prendre acte du bordereau de dépenses, en date du 9 juin 2022, contenant les documents suivants :

- a) Listes des dépenses du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2022 (période 5).
- b) Liste des salaires versés aux élus et aux employés de la CMQuébec pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2022.

Référence : Bordereau de dépenses du 16 juin 2022  
Responsable : Trésorerie

Adoptée à l'unanimité

---

## PROCÈS-VERBAL

- 6 -

Les résolutions E-2022-54 à E-2022-68, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) BRUNO MARCHAND  
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MYRIAM POULIN  
SECRÉTAIRE CORPORATIVE